

Commune de Dunières



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021

ORDRE DU JOUR :

TRAVAUX

Prolongement de l'école - pôle associatif : attribution des lots

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Indemnité adjoint - conseiller délégué

Aide départementale pôle associatif

Jurés d'assises

PLUi : transfert de compétence

Ménage des parties communes de la Maison de Santé

FONCIER

Régularisation foncière - Le Fouvet

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

• Appel des conseillers municipaux - quorum

Le quorum est fixé, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, au tiers des membres présents et non à la moitié comme l'exige le droit commun. Attention, la loi est claire : il s'agit bien du tiers des membres présents et non du tiers des membres présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée doit être reconvoquée à au moins trois jours d'intervalle et peut alors se réunir sans condition de quorum.

Procurations

Chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs au lieu d'un.

Monsieur Le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil Municipal afin de vérifier :

- la présence du quorum (articles L.5211-1 et L. 2121-17) ;

- les pouvoirs éventuellement donnés par des conseillers municipaux absents à des conseillers municipaux présents.

Présents : BEAL Corinne, BEAULAIGUE Nelly, CHAUDIER Florian, CLOT Dimitri, DREVET Hélène, DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean Paul, MARCON Catherine, MARCON Pierrick, MERLE Pascale, MEYNET Isabelle, MORIN Colette, MOULIN Christophe, MOUNIER Emeline, MOURIER Fanny, OUDIN Marie-Laure, PARRAT Éric, SABOT Thierry, SOUCHON Patricia, VALLAT Robert

Excusés : BROUSSARD Cédric (pouvoir à MARCON Catherine), MANOHA Fabienne (pouvoir à GOUY Pascal)

• Désignation du secrétaire de séance

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Corinne BEAL est désignée secrétaire de séance.

• Approbation du compte rendu de la dernière séance

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du dernier Conseil Municipal qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Pas de remarque particulière sur le compte rendu du 31 mai 2021.

ORDRE DU JOUR :

TRAVAUX

Prolongement de l'école - pôle associatif : attribution des lots

Monsieur Le Maire présente le tableau d'analyse des offres suivant :

LOT	Entreprises	Montant HT
1 Désamiantage Démolition	SDRTP - ZA aulagny - 43290 Montregard	53 480.00 €
2 Maçonnerie - GO	Ets Viai - ZA Faurie - 43220 Dunières	34 112.85 €
3 Façades - ITE	Revetech façades - 6 Av du Pilat - 42000 Saint Etienne	32 482.05 €
4 Couverture	Durieux et Fils - ZA le Solier - 43220 Dunières	20 010.90 €
5 Menuiseries extérieures	Courby - ZA Les Plantades - 43130 Retournac	54 529.82 €
6 Plâtrerie Peinture	Pépier Charrel - 16 rue de St Didier - 43600 Ste Sigolène	51 461.73 €
7 Menuiseries intérieures	Durieux et Fils - ZA le Solier - 43220 Dunières	29 175.00 €
8 Sois PVC - Carrelage	SARL Gimbert - 13 rue des Vignes - 43770 Chadrac	25 427.31 €
9 Electricité	Fraisses et Fils - ZA la Guide - 43200 Yssingeaux	28 640.00 €

10 Chauffage - plomberie	Court - Verne - 43200 Lapte	45 359.10 €
11 Elévateur PMR	Auvergne Ascenseurs - 43700 St Germain Laprade	18 937.00 €
TOTAL HT		393 615.76 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution du marché.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'attribuer le marché aux entreprises retenues ci-dessus.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Indemnité adjoint - conseiller délégué

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 26.05.2020 indiquant :

Les montants maximaux des indemnités de fonction :

Pour les maires (art L 2123-23)

Population de la Commune	Taux en % IBT (=Indice Brut Terminal de la Fonction publique) ²	€ mensuels
De 1000 à 3499	51.6	2006.93 €

² Depuis le 1er janvier 2019, l'IBT applicable correspond à l'indice brut 1027, soit 3889.40 € / mois

Pour les adjoints au maire (art L2123-24)

Population de la Commune	Taux en % IBT (=Indice Brut Terminal de la Fonction publique) ²	€ mensuels
De 1000 à 3499	19.8	770.10 €

Pour les conseillers municipaux

Les conseillers municipaux peuvent aussi percevoir des indemnités de fonction dans les situations suivantes :

Commune de - de 100 000 habitants (article L 2123-24-1 du CGCT) : 6 % de l'IBT pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller. L'indemnité est comprise dans l'enveloppe constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercices.

Le tableau récapitulatif des indemnités se présente comme suit :

Indemnité du maire		Indemnité des adjoints			Indemnité des Conseillers Délégués		
en % de l'indice	en €	NOM	en % de l'indice	en €	NOM	en % de l'indice	en €
51.6	2006.93	MARCON	19.80	770.10	CHAUDIER	5	194.47
		GRANGE	17.40	676.76	MARCON	5	194.47
		DREVET	15.50	602.86	MOULIN	5	194.47
		GOUY	18.00	700.09			
		SOUCHON	15.50	602.86			
		SABOT	17.40	676.76			

Madame SOUCHON Patricia, souhaite répartir différemment son indemnité pour que celle-ci soit plus équitable avec Pierrick MARCON, conseiller délégué.

Il en ressort :

Indemnité du maire		Indemnité des adjoints			Indemnité des Conseillers Délégués		
en % de l'indice	en €	NOM	en % de l'indice	en €	NOM	en % de l'indice	en €
51.6	2006.93	MARCON	19.80	770.10	CHAUDIER	5	194.47
		GRANGE	17.40	676.76	MARCON	6	233.36
		DREVET	15.50	602.86	MOULIN	5	194.47
		GOUY	18.00	700.09			
		SOUCHON	14.50	563.96			
		SABOT	17.40	676.76			

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette nouvelle répartition des indemnités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise cette nouvelle répartition des indemnités à partir du 1^{er} juillet 2021.

Aide départementale pôle associatif

Monsieur Le Maire explique que le contrat 43.11 initial entre le Département et la CCPM a été validé lors de la commission permanente du département le 10 juillet 2017. L'objectif des ajustements de clôture est d'actualiser la programmation dédiée au financement des projets d'investissements structurants, en modifiant certaines opérations déjà inscrites, en supprimant celles qui ne verront pas le jour ou en ajoutant de nouveaux projets à la condition que ceux-là soient réalisés d'ici la fin d'année 2021.

Dans le cadre des ajustements de clôture validés lors de la commission permanente du 12 avril 2021, l'opération de l'aménagement du prolongement en pôle associatif a fait l'objet d'une inscription au contrat 43.11 sur les bases suivantes :

Nature de l'opération extension de l'école publique	Dépense subventionnable	Subvention Départementale	Taux
Extension de l'école publique	284 000,00 € HT	80 000,00 €	28.17 %

Monsieur Le Maire souligne qu'au budget cette somme a été affectée au chantier de l'école publique Jacques PREVERT.

Monsieur Le Maire présente le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
MAITRISE D'ŒUVRE	27 880.00	SUBVENTION REGION BONUS RELANCE	100 000.00
TRAVAUX	398 045.76	DSIL (arrêté non reçu)	160 000.00
		43.11 (département)	80 000.00
		autofinancement	85 925.76
TOTAL	425 925.76		425 925.76

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour approuver le projet, solliciter l'aide départementale et autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet, sollicite l'aide départementale, et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

Jurés d'assises

Monsieur Le Maire explique la procédure d'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises se déroule de la manière suivante :

1^{ère} étape : fixation par arrêté préfectoral du nombre, par commune, des jurés pour la liste annuelle 2022, proportionnellement au recensement officiel de la population totale (source Insee)

Pour DUNIERES => nombre de jurés : 2 ; nombre de noms à tirer au sort : 6

2^{ème} étape : établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle par le maire, dans chaque commune, par tirage au sort à partir de la liste générale.

3^{ème} étape : fixation de la liste annuelle définitive.

A choisir : jurés avec domicile en Haute-Loire, nés à compter du 1^{er} janvier 1999 (car âge minimum : 23 ans en 2022), dispense pour les plus de 70 ans (nés avant 1952) ou si motif grave (sur demande).

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder au tirage au sort.

Les personnes tirées au sort pour 2022 sont :

- 158/8 PLOMTEUX Catherine
- 174/4 ROSIER Gabriel
- 22/5 BOUZEMBOUA Rachid
- 145/7 PARET Georges
- 100/8 GRANGETTE Michel
- 85/3 FREZIER Morgane

PLUi : transfert de compétence

Monsieur Le Maire explique qu'en vertu de la loi du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire (article 7), le transfert de la compétence PLU à l'échelle intercommunale (PLUi) sera effectif au plus tard le 1^{er} juillet prochain. Une date limite repoussée de six mois, donc, puisque la loi Alur du 24 mars 2014 la fixait initialement au 1^{er} janvier 2021 ; à cette date, le transfert de la compétence PLUi à l'intercommunalité devait être automatique pour les collectivités n'ayant pas opéré le transfert, sauf à avoir activé la minorité de blocage (une opposition d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population).

Monsieur Le Maire rappelle la procédure de révision en cours sur la Commune actuellement et demande au Conseil Municipal de s'opposer à ce transfert de compétence.

Il est demandé au Conseil Municipal de voter.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, s'oppose au transfert de la compétence PLU à la CCPM.

Ménage des parties communes de la Maison de Santé

Monsieur Le Maire explique que le ménage des parties communes de la Maison de Santé dont l'ouverture est prévue en septembre incombe à la Mairie.

Il souhaite que le ménage soit confié à une entreprise de nettoyage privée.

Il en ressort que la SARL Nettoyage Just propose le nettoyage des communs comme suit :

Niveau -1

Escalier Balayage et lavage sol

Niveau 0

Hall entrée Aspiration et lavage sol + essuyage vitre porte d'entrée

Accueil Aspiration et lavage sol + dépoussiérage banque d'accueil

Couloir Aspiration et lavage sol

4 sanitaires Désinfection bloc sanitaire/sol/lavabo. Remise en place des consommables (non compris dans le devis)

Niveau +1

Escalier Balayage et lavage sol

Couloir Aspiration et lavage sol

Sanitaires Désinfection bloc sanitaire/sol/lavabo. Remise en place des consommables (non compris dans le devis)

Salle commune 27m² Aspiration lavage sol dépoussiérage meubles et objets meublants

Intervention par semaine

Coût pour 3 passages 195.00 € HT par semaine soit 234.00€ TTC

Coût pour 2 passages 150.00 € HT par semaine soit 180.00€ TTC

Ces prix comprennent le matériel et les produits d'entretien.

Il est clair que cette estimation devra prendre en compte la réalité des besoins. Ce devis est au maximum. La période de l'été peut-être en dessous en termes de passage.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire a signé un contrat de nettoyage avec l'entreprise SARL Nettoyage Just.

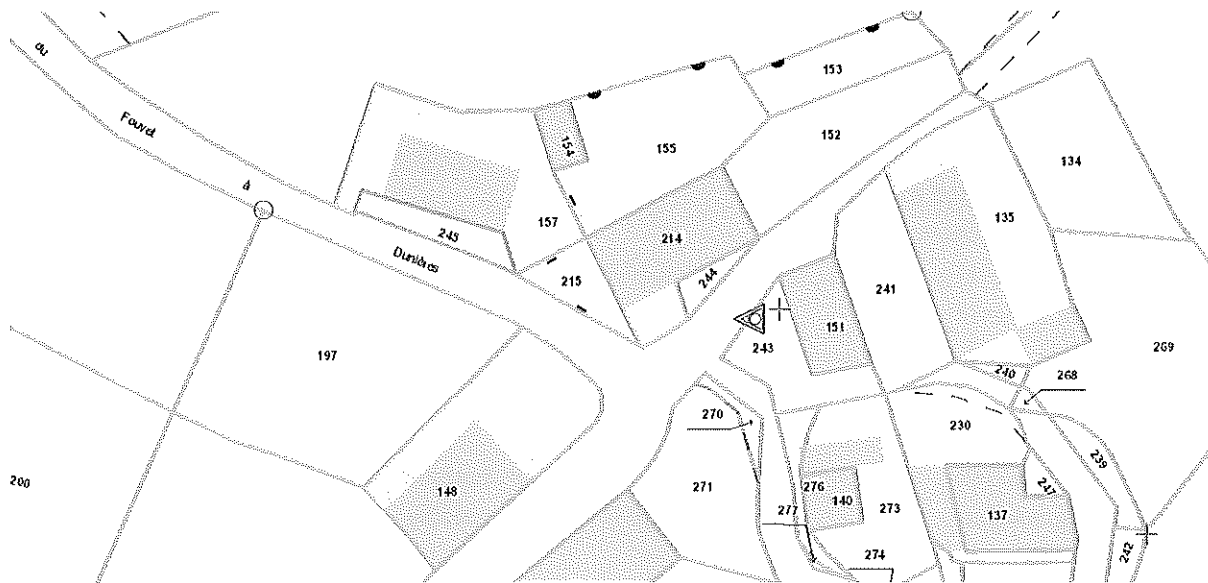
A la majorité, moins deux abstentions, le Conseil Municipal valide le principe de confier le ménage des parties communes de la Maison de Santé, dès son ouverture, à une entreprise de nettoyage privée.

FONCIER

Régularisation foncière - Le Fouvet

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 14 février 1984 autorisant plusieurs rectifications cadastrales au lieu-dit Le Fouvet.

Monsieur Le Maire explique qu'il a été sollicité par Monsieur PICHON Jean Louis car la parcelle AS n°245 (61m²) appartient encore à la Commune de DUNIERES, alors que selon le document d'arpentage établi par M TONSON géomètre, en 1983, cette parcelle au droit de sa propriété bâtie devait lui être vendue.



Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser cette régularisation foncière et de fixer les conditions financières.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour une vente à l'euro symbolique et les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

Prochain CM le 09.07.2021 à 20H (attribution marché aménagement OUEST)

Fin de séance,
Fait à DUNIÈRES, le 28 juin 2021
Le Maire,
Pierre DURIEUX

